

# Garrigues Fosses septiques : le Spanc reprend le dossier à zéro

## RAPPEL

→ 17 comités de quartier et l'Union ont contesté les contrôles des fosses septiques

Ah, ces réboussiers ! S'ils n'existaient pas, il faudrait les inventer : s'il est un dossier pour lequel la culture locale et centenaire de la contestation aura fait la preuve de son utilité, c'est bien celui du Service public d'assainissement non collectif (Spanc). L'Agglo s'est rangée aux arguments des représentants des habitants et a revu sa copie. On oublie tout ce qui a été fait jusqu'à présent et on recommencera sur de nouvelles bases.

« Nous avons obtenu tout ce que nous avons demandé », constatait Pierre-Marie Chaze, porte-parole de la coordination des habitants, à la sortie d'une réunion avec les élus et les techniciens de Nîmes Métropole. « Le Spanc et les services de l'Agglo ont fait un travail remarquable. » Toute la méthodologie a été revue et corrigée : le questionnaire détaillé a été simplifié, la grille d'analyse est devenue beaucoup plus



Les problèmes de fosses septiques en garrigue ne datent pas d'hier. Photo archives José MUNOZ

claire et le diagnostic (satisfaisant ou non satisfaisant) se veut beaucoup plus lisible.

Mieux encore, les comités de quartier et l'Union ont obtenu un allongement des délais de réparation ou de remise en état de bon fonctionnement des installations contrôlées : quatre ans, en cas de verdict "satisfaisant" pour gommer les petites imperfections ; six mois, non pour faire les travaux, mais pour prendre contact avec le Spanc et envisager des réparations

plus lourdes et plus onéreuses, en cas de sentence "non satisfaisant". L'Agglo a également accepté de mettre en place une commission, dans laquelle siègeront des représentants des habitants, où seront étudiés, en médiation, les cas les plus épineux. Ces nouvelles dispositions seront effectives le 1er janvier 2009. Date à partir de laquelle les réunions d'information reprendront sur de nouvelles bases. « Nous avons beaucoup avancé, constatent les repré-

sentants de la coordination, toujours très motivés pour continuer à travailler ensemble. » Et pas peu fiers de revendiquer, pour l'exemple, « un beau travail de vraie démocratie participative ».

D'aucuns verront également dans ce recul de l'Agglo « un événement extrêmement évocateur de l'évolution de la société actuelle ». Une société où les élus et les services publics ne peaufinent pas toujours leurs dossiers. ●

Françoise CONDOTTA

## Quartiers Narwik, Bachas : le Sud n'est pas sorti d'affaire

Dura lex... En plaine, dans les secteurs de Narwik, Bachas Orchidées et Cité des Espagnols, les nouvelles exigences de la loi sur l'eau pourraient bien s'avérer compliquées à mettre en œuvre. Là, sur de petites parcelles, ce sont des forages individuels qui alimentent en eau ces foyers, équipés de fosses septiques. Cette cohabitation "forage-fosse", qui exige une distance régle-

mentaire entre les deux, se complique quand la loi fixe à 35 mètres la longueur des drains qui ne pourront pas être installés sur des terrains aux dimensions insuffisantes. La situation s'annonce inextricable. Les élus en charge du Spanc vont donc organiser des réunions où seront étudiées les problématiques spécifiques à la plaine, où la nappe phréatique affleure. ●

## La guerre du prix

Ils auraient pu s'en tenir aux avancées techniques obtenues (lire ci-dessus), mais les comités de quartier ont décidé d'aller plus loin : « Nous ne lâcherons rien sur le montant de la facture », annonce la coordination. Les 123 € réclamés par Nîmes Métropole pour le contrôle du fonctionnement d'une fosse septique restent un sujet de discorde. « Pourquoi réclamer 123 € en une seule fois ? Pourquoi ne pas fractionner ce montant sur quatre ans ? », s'interrogent les représentants des habitants qui, pour avoir pris connaissance du budget du Spanc (service public d'assainissement non collectif) dont le fonctionnement est financé par une partie de cette redevance, y ont trouvé matière à discussion. « Nous avons noté que le Spanc qui est installé dans les locaux de Nîmes Métropole au Colisée paie un loyer à l'Agglo, laquelle encaisse aussi une large partie de cette redevance. On ne comprend pas trop... » Sur ces 123 €, 68 sont destinés à l'Agglo et 34 au Spanc.